

343 000**RÉUNIONNAIS EN DESSOUS
DU SEUIL DE PAUVRETÉ**

ILS SURVIVENT AVEC 150, 250 OU 280€ !

Par résignation ou par manque d'information, beaucoup de Réunionnais acceptent la fatalité de l'extrême pauvreté. Aujourd'hui, avec un petit coup de main, ils comptent bien se remettre sur les rails. **Témoignages. Stéphane Huët**

**Tous les jours,
Gilmée Vochré**

prend un petit-déjeuner
rudimentaire : du pain sec,
de l'eau sucrée et
une tasse de café.

Si elle mange à midi, elle
ne s'autorisera pas
à dîner le même jour.





GILMÉE VOCHRÉ dans son potager, utile mais pas suffisant !



RAPHAËL MAILLOT dans son modeste salon.

**“ NOUS, ON NE
CONNAÎT PAS LES 5
FRUITS ET LÉGUMES
PAR JOUR ! ”**

GILMÉE VOCHRÉ

UNE RETRAITE DE 150 € PAR MOIS !

Comment vivre avec 150 € par mois ? Il faut rencontrer Gilmée Vochré pour avoir une réponse. Cette habitante de Fleurimont ne sait ni lire, ni écrire. Elle aurait 72 ans, mais elle n'est pas sûre. 150€, c'est la mince retraite qu'elle touche après avoir fait des travaux de couture toute sa vie. Pour être aidée, elle accueille dans sa petite case en tôle sa descendance qui apporte "un ti" monnaie" pour manger. Avec Mme Vochré, ils sont 7 à vivre sous le même toit : il y a une de ses filles avec ses 2 enfants, une petite-fille avec son mari et leur bébé. La retraite de Gilmée et les allocations de sa petite-fille leur permettent de survivre. Lorsqu'elle a appris qu'elle allait toucher 150 € de retraite, Gilmée Vochré s'en est contentée : " Je n'allais pas me battre avec la caisse ! "

SEULEMENT DU RIZ CHAUD À COMPTER DU 20 DU MOIS !

Tous les jours, Gilmée Vochré prend un petit déjeuner rudimentaire : du pain sec, de l'eau sucrée et une tasse de café. Si elle mange à midi, elle ne s'autorisera pas à dîner le même jour. Avec les allocations qui tombent tous les 6 du mois, la grande famille peut se permettre de faire un repas complet tous les soirs : pâtes accompagnées d'une sauce ou du riz et des lentilles avec de la viande ou du poisson. Mais entre le 20 et le 25 du mois, il n'y a déjà plus d'argent pour s'offrir le luxe d'une assiette garnie. Ils prennent alors en guise de dîner du riz chaud, mélangé à la sauce soja et de l'huile jusqu'au prochain virement des aides sociales.

Gilmée Vochré a un petit jardin où elle cultive quelques fruits et légumes. Pourtant, ceux-là arrivent difficilement à rajouter, quotidiennement, de la saveur aux plats simples : " Nous, on ne connaît pas les 5 fruits et légumes par jour ". Heureusement, quelques amis viennent lui donner des fruits de temps en temps.

Ce que mange Gilmée sur 1 mois... Au 20, plus rien !

AOÛT 2013	PETIT-DÉJEUNER	DÎNER OU DÉJEUNER
01 jeudi 02 vendredi 03 samedi 04 dimanche 05 lundi	 Pain sec, eau sucrée et 1 tasse de café	 Riz chaud
06 mardi 07 mercredi 08 jeudi 09 vendredi 10 samedi 11 dimanche 12 lundi 13 mardi 14 mercredi 15 jeudi 16 vendredi 17 samedi 18 dimanche 19 lundi	 Pain sec, eau sucrée et 1 tasse de café 	 Pâtes accompagnées d'une sauce ou du riz et des lentilles avec de la viande ou du poisson 
20 mardi 21 mercredi 22 jeudi 23 vendredi 24 samedi 25 dimanche 26 lundi 27 mardi 28 mercredi 29 jeudi 30 vendredi 31 samedi	 Pain sec, eau sucrée et 1 tasse de café 	 Riz chaud mélangé avec de la sauce soja et de l'huile

ILS SURVIVENT AVEC 150, 250 OU 280 € !

DU "HORS-NORME" À LA RÉUNION !

Réunionnais vivraient en dessous du seuil de pauvreté selon le rapport " Indicateurs sociaux départementaux - une situation sociale hors-norme " publié par l'INSEE, en août 2013. Il faut le comparer à des territoires 3 fois plus peuplés pour retrouver un nombre de pauvres aussi élevé.

" Hors-norme ", c'est ainsi que l'INSEE qualifie la situation sociale de La Réunion. L'absence d'emplois et des revenus d'activité insuffisants expliquent principalement cette situation. Avec 343 000 personnes (42 %) de sa population vivant avec moins de 935 € par mois en 2010, seuls la Seine-Saint-Denis et le Nord ont une population pauvre plus importante - respectivement 360 000 et 480 000 personnes - vivant en dessous du seuil de pauvreté. Or ces départements, reconnus pour leurs contextes sociaux difficiles, sont 2 à 3 fois plus peuplés que La Réunion.

À SAVOIR

- **Taux de pauvreté :** la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté qui correspond 935 € par mois.
- **Revenu de solidarité active (RSA) :** remplace le RMI, l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'activité. Le RSA apporte également un complément de revenu à des travailleurs pauvres.
- **Revenu de solidarité (RSO) :** créé en décembre 2001 et spécifique aux DOM, il est versé aux personnes d'au moins 55 ans, bénéficiaires du RSA depuis au moins 2 ans, qui s'engagent sur l'honneur à quitter définitivement le marché du travail.

IL REVEND DES BOUTEILLES DE VERRE À 5 € !

Avec ses 280 €, Raphaël Maillot doit payer l'eau (60 €), l'électricité (300 €) et le téléphone (70 €). Pour gagner un peu d'argent, tous les soirs, il va récupérer des bouteilles en verre laissées près des boutiques. Il les revend 5 € la balle de 120 bouteilles. Il a d'autres astuces pour réduire les dépenses. Il élève quelques animaux dans sa cour et, comme beaucoup d'autres, cuisine sur le bois : " Je n'ai pas d'argent pour acheter le gaz ". M. Maillot se débrouille seul. " Si mes enfants m'aident, comment feront-ils pour élever leurs propres enfants ? " demande-t-il, conscient des difficultés de chacun.



UN APPEL POUR ABOLIR LA PAUVRETÉ À LA RÉUNION !

Fondé en décembre 2012, le comité l'Appel de l'Ermitage est un rassemblement de plusieurs personnes pauvres de La Réunion qui veulent parler de leur situation. Elles souhaitent aussi " lancer un appel en faveur de l'abolition de l'extrême pauvreté à La Réunion avant 2015 ; comme la France s'y est engagée lorsqu'elle a adopté les Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'ONU en 2000 ". L'Appel de l'Ermitage exprime ainsi six revendications : un " reste à vivre " supérieur à 10 € par jour à chaque Réunionnais, soit 300 € mensuels ; la suppression de la dette des plus pauvres ; un logement, adapté, digne et décent pour chacun des Réunionnais pauvres ; la suppression de la loi obligeant les enfants à rembourser l'allocation vieillesse des parents ; assurer à chacun une activité de proximité qui leur permettra d'avoir une



Raïssa NOËL et Frédérique TÉCHER, porte-paroles du comité l'Appel de l'Ermitage.

retraite décente ; le développement des activités génératrices de revenus (AGR).

UNE SOLUTION : LE REVENU DE BASE ?

Environ la moitié des personnes éligibles au RSA ne le demandent pas à cause de la lourdeur des démarches administratives et la stigmatisation qu'elles impliquent. Aussi, beaucoup ne savent pas qu'ils en ont droit au RSA activité - complément de revenu pour ceux qui ont un salaire modeste. Depuis 3 ans, le Mouvement Français pour un Revenu de Base milite pour

l'instauration d'un revenu de base, " un droit inaliénable, inconditionnel, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort ". Le revenu de base permettrait la subsistance garantie pour tous et la réduction de la pauvreté et des inégalités. Plus d'informations sur www.revenudebase.info

DES MINIMA SOCIAUX POUR RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

Les minima sociaux sont attribués, au titre de la solidarité nationale, aux personnes disposant de très faibles ressources afin de leur assurer un revenu minimal. Ils sont largement diffusés sur l'île : 150 000 foyers ont bénéficié d'une des prestations légales en 2011, dont les plus répandues sont le RSA, le

revenu de solidarité (RSO), l'allocation spécifique de solidarité (ASS), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'allocation du minimum vieillesse (ASPA ou ASV). Sans eux, la moitié de la population pauvre de l'île vivrait avec moins de 550 € par mois, contre 690 € avec les minima !

GARE À LA RÉCUPÉRATION SUR SUCCESSION !

Les allocations peuvent être récupérées sur la succession de l'allocataire quand l'actif net successoral dépasse la somme de 39 000 €. Le recouvrement s'exerce sur la partie de l'actif qui excède cette somme et le recouvrement ne peut

avoir pour conséquence d'abaisser l'actif net de la succession en dessous de ce montant. L'actif net successoral est obtenu en soustrayant de l'actif brut les dettes admises en déduction de cet actif (dettes du défunt notamment).

UNE LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La pauvreté force certains à se replier sur eux-mêmes. Frédérique Técher et Raïssa Noël évoquent, par exemple, "un habitant du Tampon qui a honte de vivre avec 100 € par mois" et qui ne parle jamais de lui. Gilmée Vochré et Raphaël Maillot ont, quant à eux, passé ce cap du mutisme. Mais ils ne veulent pas faire

la révolution pour autant. "Se révolter, mais contre qui ? ", sourient-ils. Ils acceptent cette situation avec un peu de fatalité même s'ils savent qu'ils ont droit à plus de dignité. Ils attendent maintenant un geste du Président de la République qui a reçu leur lettre le 19 mars 2013. "Est-ce qu'il pourrait vivre avec 280 € ? " questionne M. Maillot.



GILMÉE VOCHRÉ, dans sa cour où elle cultive quelques fruits et légumes.

L'ABSENCE D'EMPLOI : 1^{ÈRE} CAUSE DE PAUVRETÉ

La pauvreté résulte d'un manque d'emplois sur l'île. 43 % des 15-64 ans occupe un emploi contre 64 % en Métropole. Le taux de chômage est donc très élevé, avoisinant les 30 % au 2^e trimestre 2012 - 3 fois plus qu'en Métropole - plaçant l'île parmi les

régions européennes les plus touchées. En outre, la pauvreté croît avec la taille des familles. Or, la démographie de La Réunion structure une société avec de grandes familles - 1/3 des ménages compte au moins 4 personnes contre 1/5 en Métropole.



280 € PAR MOIS ET UNE DETTE DE PRÈS DE 80 000 € !

RAPHAËL MAILLOT a été maçon toute sa vie depuis ses 12 ans. Lorsqu'il apprend qu'il touchera 280 €, la Sécurité Sociale lui propose de percevoir l'allocation spécifique pour les personnes âgées (ASPA). Pendant des années, il touche ce revenu supplémentaire de 700 € qui lui permet d'arriver à un "revenu acceptable" de 990 € par mois. Deux ans plus tard, il reçoit un courrier de la Sécu qui lui précise que l'ASPA est remboursable sur la succession. Raphaël Maillot préfère alors renoncer à ce supplément financier : "Je ne veux pas que mes enfants aient une dette après ma mort". Même en annulant cette aide, Raphaël Maillot doit rembourser les 20 000 € qu'il a déjà perçus.

Le pire arrive au décès de sa mère. Il reçoit un autre courrier de la Sécurité Sociale lui demandant de rembourser 58 000 € de l'ASPA que sa mère avait perçus. A 70 ans, Raphaël Maillot se retrouve avec une dette près de 80 000 €.

"Même en reversant la totalité de ce que je touche, je ne suis pas près de rembourser cette dette". Cet homme de 70 ans se retrouve dans cette situation par manque d'information. Ainsi, Raphaël Maillot, comme beaucoup d'autres Réunionnais en difficulté financière, peuvent bénéficier des conseils de l'Appel de l'Ermitage lors des conférences mensuelles. Raïssa Noël, autre porte-parole du comité, explique d'ailleurs que ces obligations de remboursement créent des conflits dans les fratries réunionnaises.